

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*  
*En exercice : 15*  
*Présents : 14*  
*Pouvoirs : 1*  
*Votants : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026*

**PRESENTS :**

Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVÉ, Mireille BERTHUIIN, Frédéric GEROMIN, Dominique VERSTRAETE-CAPRON, Thierry RUTGÉ, Sylvain RITTER, Bénédicte LE TRON, Anne ANCEY, Stéphane BEC, Rachel PEILLET, Adrien LASSAGNE, Antoine CRÉZÉ, Mathilde HENRY

**PROCURATIONS :** Alexandra AUBIN à Coralie BOURDELAIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Dominique VERSTRAETE-CAPRON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°2026-39**

**Objet : Subventions aux associations**

Les associations ROC et CREA organisent un après-midi inter'asso le 6 juin prochain. L'objectif de cet événement est de faire découvrir de nombreuses activités gratuitement aux habitants (zumba, sports collectifs, escalade, gym stretching...) en amont du forum des associations de septembre.

**Vu** le bilan prévisionnel fourni par les deux associations,  
**Vu** le budget 2026 et les subventions déjà attribuées,

**Considérant** la politique municipale de soutien aux initiatives locales des associations,

Monsieur Stéphane BEC intéressé par le sujet ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer pour cet après-midi inter'asso une subvention de 500€ répartie comme suit :

<b>CRÉA</b>	200€
<b>ROC</b>	300€

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 19 mai 2026  
Pour extrait certifié conforme.

Coralie BOURDELAIN  
Maire de Revel



Dominique VERSTRAETE-CAPRON  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Dominique Verstraete-Capron, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.